

Niveau de vie des ménages agricoles en 2020

Une pauvreté monétaire contenue mais de fortes inégalités

Au sein des ménages agricoles, l'activité agricole n'est pas la seule source de revenus des exploitants et leur famille. Le revenu médian des ménages agricoles du Grand Est est de 27 400 € en 2020, ce qui fait du Grand Est la 3^{ème} région aux revenus les plus élevés. 40 % de ce revenu disponible provient de bénéfices agricoles et 22 % est issu de revenus de leur patrimoine. Le taux de pauvreté monétaire est de 9,7 % contre 16,2 % au niveau national. Il monte à 20,4 % pour les ménages où l'exploitant agricole est le seul pourvoyeur de ressources. Le niveau de vie augmente avec la taille économique de l'exploitation. Le niveau de vie varie aussi en fonction de l'orientation de l'exploitation : il est en moyenne plus élevé en viticulture et en grandes cultures et plus faible en élevage d'herbivores. Ces disparités existent également entre les différents départements avec des revenus disponibles plus élevés dans l'Aube et la Marne et plus faibles dans les Vosges et la Haute-Marne.

Les bénéfices agricoles représentent en moyenne 40 % du revenu disponible

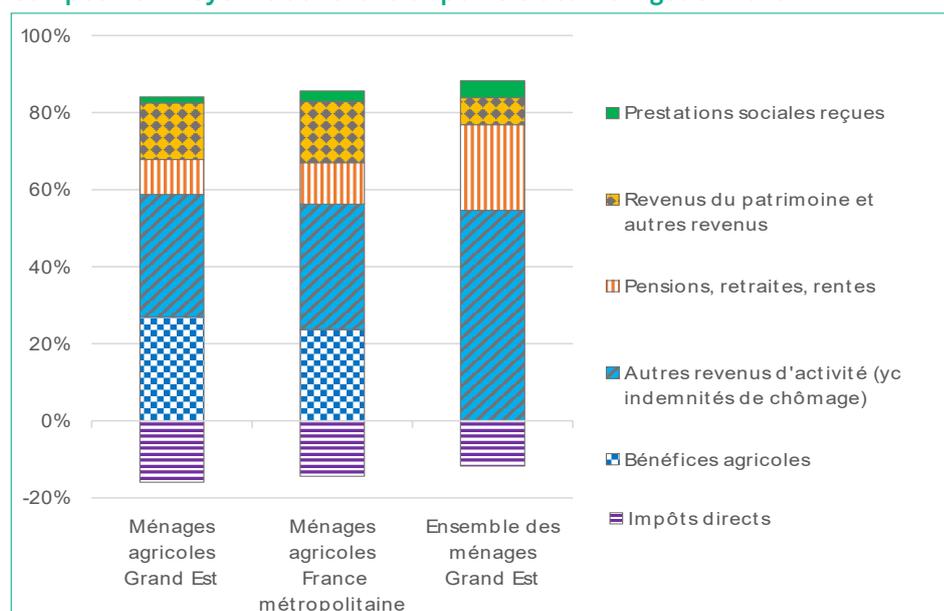
Les ménages agricoles, constitués par un exploitant ou coexploitant et l'ensemble des personnes qui résident habituellement avec lui, représentent 1,7 % des 2,4 millions de ménages fiscaux du Grand Est, soit environ 40 000 ménages. En 2020, en moyenne, 40 % du revenu disponible de ces ménages provient de bénéfices agricoles (contre 34 % pour la France métropolitaine), 46 % d'autres revenus d'activité (dont 42 % de salaires, 3 % de bénéfices industriels ou commerciaux et 1 % d'indemnités chômage), 13 % de pensions, retraites et rentes, 22 % de revenus de patrimoine ; déduits de ces ressources ⁽¹⁾, les impôts directs représentent 23 % du revenu disponible.

Les revenus d'activité représentent une part plus importante du revenu disponible pour les ménages agricoles du Grand Est que pour l'ensemble de la population de la région (respectivement 86 % et 71 %). De même, le poids des revenus du patrimoine dans le revenu disponible est plus important chez les

ménages agricoles que pour l'ensemble de la population (respectivement 22 % et 9 %). À l'inverse les pensions, retraites et rentes ne représentent que 13 % du revenu disponible des ménages agricoles contre 29 % chez l'ensemble de la population. Avec 2 % de leur revenu disponible,

les prestations sociales ont un poids égal à celui de l'ensemble de la population. Le poids plus important des revenus d'activité et plus faible des pensions, retraites et rentes peut s'expliquer en partie par le fait que les ménages agricoles se composent toujours d'au moins

Graphique 1
Composition moyenne du revenu disponible des ménages en 2020



Lecture : Les revenus d'activité (bénéfices agricoles + autres revenus d'activité) représentent en moyenne 87 % du revenu disponible des ménages agricoles du Grand Est, contre 79 % pour les ménages agricoles de France métropolitaine et 71 % pour l'ensemble des ménages du Grand Est.

Champ : ménages fiscaux dont le revenu disponible est positif ou nul en 2020.

Sources : Agreste, Recensement agricole 2020 ; DGFIP ; Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2020.

⁽¹⁾ Par construction, la somme des parts des différentes ressources rapportées au revenu disponible excède 100 %, mais est bien ramenée à 100 % une fois déduits les - 23 % que représentent les impôts directs.

un membre en activité par définition, ce qui n'est pas le cas dans la population globale.

Une part plus importante des revenus d'activité et du patrimoine pour les ménages les plus aisés

Les composantes du revenu disponible des ménages agricoles varient selon la position du ménage dans la distribution du niveau de vie. Les revenus d'activité représentent toujours la part la plus importante du revenu disponible, et elle augmente avec le niveau de vie : elle passe ainsi de 67 % pour les ménages en dessous du premier décile à 93 % pour les ménages entre le 8^e et le 9^e décile (88% au-dessus du 9^e décile). Parmi ces revenus d'activité, les bénéfices agricoles représentent 16 % du revenu disponible pour les ménages en dessous du premier décile (pour 25 % de ces ménages, ces « bénéficiers agricoles » sont en réalité des déficits agricoles). Pour les autres ménages du Grand Est, cette part croît de 30 à 49 %. Les bénéficiers agricoles ne représentent donc en moyenne jamais plus de la moitié des revenus du ménage.

En moyenne, plus les ressources des ménages agricoles augmentent, moins elles sont complétées par l'apport des pensions, retraites et rentes (de 21 % du revenu disponible pour les 10 % des ménages au niveau de vie le moins élevé à 8 % pour les 10 % au niveau de vie le plus élevé) ou des prestations sociales

(de 16 à 0 % de revenu disponible) et plus elles sont réduites par le prélèvement d'impôts directs (de 14 à 33 % du revenu disponible, et 18 % pour les ménages sous le premier décile). Les revenus du patrimoine augmentent avec le niveau de vie (de 11 à 37 %, 19 % en dessous du premier décile). Les 10 % des ménages agricoles du Grand Est les plus aisés perçoivent 41 % de l'ensemble des revenus du patrimoine et les 30 % les plus aisés en perçoivent 69 %.

Un niveau de vie relativement élevé mais sujet à une forte variabilité

Au sein des ménages agricoles, la moitié des personnes ont un niveau de vie inférieur à 27 400 euros en 2020, faisant du Grand Est la troisième région au niveau

de vie médian des ménages agricoles le plus élevé après l'Île-de-France et les Hauts-de-France. Cette valeur médiane est supérieure à celle de l'ensemble de la population du Grand Est (22 300 euros) et de l'ensemble des ménages agricoles de France métropolitaine (22 800 euros). Le taux de pauvreté monétaire régional des ménages agricoles (inférieur à 10 % contre 16 % pour la France métropolitaine) est le deuxième plus faible après celui de l'Île-de-France. Au sein des ménages agricoles, les 10 % des personnes les plus aisées ont un revenu près de 4 fois supérieur à celui des 10 % les plus modestes, un rapport similaire à celui observé dans les ménages agricoles métropolitains (4,1), mais supérieur à celui de l'ensemble des ménages de la région (3,3).

Tableau 1
Niveau de vie des ménages agricoles en 2020

		Ménages agricoles		Ensemble des ménages Grand Est
		Grand Est	France métropolitaine	
Niveau de vie	Médian	27 400	22 800	22 300
	D1	13 600	10 900	11 920
	D9	52 700	44 600	39 090
	Ratio D9 / D1	3,9	4,1	3,3
Part de personnes sous le seuil de pauvreté monétaire		9,7 %	16,2 %	14,5 %

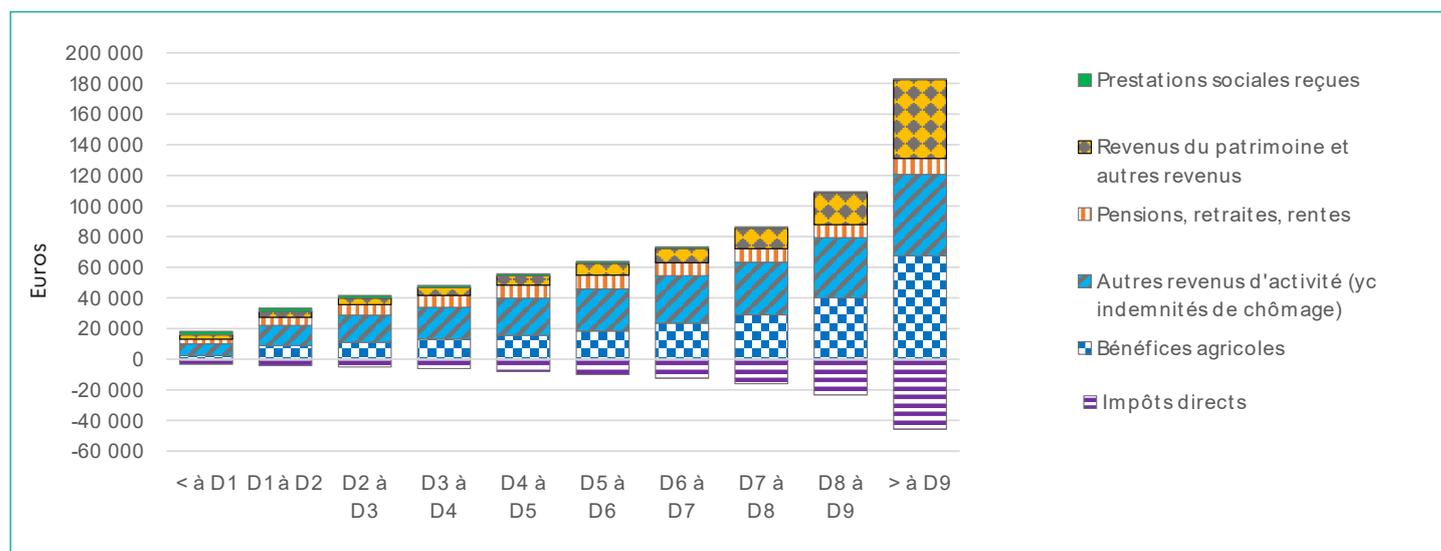
Note : D1 et D9 sont les 1^{er} et 9^{ème} déciles de la distribution des niveaux de vie ; 10 % des personnes ont un niveau de vie inférieur à D1 ; 90 % des personnes ont un niveau de vie inférieur à D9.

Lecture : Dans le Grand Est en 2020, les personnes vivant dans un ménage agricole ont un niveau de vie médian de 27 400 euros et 80 % d'entre elles ont un niveau de vie compris entre 13 600 euros et 52 700 euros, soit un rapport de 3,9 entre les deux valeurs ; 9,7 % d'entre elles sont sous le seuil de pauvreté monétaire.

Champ : Ménages fiscaux dont le revenu disponible est positif ou nul en 2020.

Sources : Agreste, Recensement agricole 2020 ; DGFIP ; Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020.

Graphique 2
Composition moyenne du revenu disponible des ménages agricoles en 2020, selon la position dans la distribution du niveau de vie



Note : D1 à D9 sont les déciles de la distribution du niveau de vie ; 10 % des ménages ont un niveau de vie inférieur à D1 ; 90 % des ménages ont un niveau de vie inférieur à D9.

Lecture : Les 10 % de ménages agricoles ayant le niveau de vie le plus élevé ont perçu en moyenne 67 500 euros au titre des bénéfices agricoles en 2020.

Champ : Ménages fiscaux des exploitants agricoles du Grand Est, dont le revenu disponible est positif ou nul en 2020.

Sources : Agreste, Recensement agricole 2020 ; DGFIP ; Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020.

La pauvreté monétaire plus fréquente dans les ménages dont l'exploitant est le seul pourvoyeur de ressources

Les trois quarts des ménages agricoles sont composés d'au moins une personne non exploitante. Près d'un ménage sur cinq est constitué d'un exploitant agricole seul, avec ses éventuelles personnes à charge. Le niveau de vie est globalement plus faible dans ces ménages : la médiane s'y élève à 23 200 euros par personne contre 27 400 euros pour l'ensemble des ménages agricoles. Le taux de pauvreté monétaire y est également plus important : il s'élève à 20,4 % dans ces ménages contre 9,7 % pour l'ensemble des ménages agricoles. L'écart entre les plus hauts et les plus bas niveaux de vie est également un peu plus marqué dans cette catégorie de ménages (rapport de 6,2 contre 3,9 pour l'ensemble des ménages agricoles). En moyenne, les bénéficiaires agricoles et les revenus du patrimoine représentent une part plus importante du revenu disponible de ces ménages : ils contribuent respectivement à 59 % et 25 % du revenu disponible, contre 40 % et 22 % pour l'ensemble des ménages agricoles.

L'inverse prévaut pour les ménages dont au moins un des membres est non exploitant, une situation qui concerne les trois quarts des ménages agricoles de la région. Le taux de pauvreté monétaire y est relativement bas (8,3 %), tout comme le rapport interdécile du niveau de vie (3,6), tandis que le niveau de vie médian (27 600 euros) est plus proche de celui de l'ensemble des ménages agricoles. Ces ménages combinent des revenus salariés (ils sont plus de trois sur quatre à déclarer des traitements ou salaires), potentiellement plus stables que les bénéficiaires agricoles, et des revenus du patrimoine importants (20 % de leur revenu disponible en moyenne). En présence d'un non exploitant, le risque de pauvreté monétaire est ainsi réduit, et la distribution des niveaux de vie est resserrée.

Le niveau de vie augmente avec la taille économique de l'exploitation

Si le niveau de vie moyen augmente globalement avec la taille économique de l'exploitation agricole, le taux de pauvreté monétaire est plus faible dans les grandes exploitations (6,7 %) mais également dans les microexploitations (8,4 %). Les gérants des microexploitations sont en moyenne plus âgés que les autres (ils ont 57 ans en moyenne contre

Tableau 2

Niveau de vie au sein des ménages agricoles en 2020, selon le profil des personnes pourvoyeuses de ressources

Profil des pourvoyeurs de ressources du ménage		Un exploitant agricole seul	Plusieurs personnes, toutes exploitantes agricoles	Au moins une personne non exploitante	Ensemble des ménages agricoles
Part des ménages agricoles		18 %	8 %	74 %	100 %
Part des personnes		8 %	9 %	83 %	100 %
Niveau de vie	Moyen	28 400	33 900	31 700	31 600
	D1	8 300	12 200	14 500	13 600
	Médian	23 200	28 500	27 600	27 400
	D9	51 400	60 400	52 000	52 700
Ratio D9 / D1		6,2	5	3,6	3,9
Taux de pauvreté monétaire		20,4 %	12,6 %	8,3 %	9,7 %
Contribution au revenu disponible	des bénéficiaires agricoles	59 %	66 %	34 %	40 %
	des revenus de patrimoine	25 %	28 %	20 %	22 %
Part des ménages percevant des salaires		38 %	54 %	77 %	68 %

Note : D1 et D9 sont les 1^{er} et 9^{ème} déciles de la distribution des niveaux de vie ; 10 % des personnes ont un niveau de vie inférieur à D1 ; 90 % des personnes ont un niveau de vie inférieur à D9.

Lecture : Dans le Grand Est en 2020, 18 % des ménages agricoles ont un unique pourvoyeur de ressources, exploitant agricole ; ils représentent 8 % des personnes vivant dans un ménage agricole ; les personnes de ces ménages ont un niveau de vie moyen de 28 400 euros et 80 % d'entre elles ont un niveau de vie compris entre 8 300 euros et 51 400 euros, soit un rapport de 6,2 entre les deux valeurs ; 20,4 % d'entre elles sont sous le seuil de pauvreté monétaire ; les bénéficiaires agricoles représentent en moyenne 59 % du revenu disponible de ces ménages et les revenus du patrimoine 25 % ; 38 % d'entre eux déclarent des traitements et salaires.

Champ : Ménages fiscaux des exploitants agricoles du Grand Est, dont le revenu disponible est positif ou nul en 2020.

Sources : Agreste, Recensement agricole 2020 ; DGFIP ; Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020.

Tableau 3

Niveau de vie au sein des ménages agricoles en 2020, selon la taille économique de l'exploitation

Taille économique de l'exploitation		Micros	Petites	Moyennes	Grandes	Ensemble des ménages agricoles
Part des ménages agricoles		20 %	24 %	27 %	29 %	100 %
Part des personnes		17 %	23 %	28 %	32 %	100 %
Niveau de vie	Moyen	28 900	29 100	31 100	36 800	31 600
	D1	14 400	12 200	12 900	15 600	13 600
	Médian	25 600	25 500	27 500	31 400	27 400
	D9	44 300	48 100	51 800	63 400	52 700
Ratio D9 / D1		3,1	3,9	4	4,1	3,9
Taux de pauvreté monétaire		8,4 %	12,4 %	11 %	6,7 %	9,7 %
Part des agriculteurs déclarant	des traitements, salaires	50 %	49 %	31 %	28 %	38 %
	des pensions, retraites, rentes	41 %	17 %	10 %	7 %	17 %
Part de PBS totale		1 %	8 %	25 %	65 %	100 %
Part de la SAU totale		2 %	12 %	38 %	47 %	100 %
Age moyen des exploitants (ans)		57	52	50	48	51

Note : D1 et D9 sont les 1^{er} et 9^{ème} déciles de la distribution des niveaux de vie ; 10 % des personnes ont un niveau de vie inférieur à D1 ; 90 % des personnes ont un niveau de vie inférieur à D9.

Lecture : Dans le Grand Est en 2020, 20 % des ménages agricoles gèrent une microexploitation ; ils représentent 17 % des personnes vivant dans un ménage agricole ; les personnes de ces ménages ont un niveau de vie moyen de 28 900 euros et 80 % d'entre elles ont un niveau de vie compris entre 14 400 euros et 44 300 euros, soit un rapport de 3,1 entre les deux valeurs ; elles sont 8,4 % à se trouver sous le seuil de pauvreté monétaire ; 50 % des microexploitants déclarent des traitements ou salaires, contre 38 % pour l'ensemble des exploitants agricoles.

Champ : Ménages fiscaux des exploitants agricoles du Grand Est, dont le revenu disponible est positif ou nul en 2020.

Sources : Agreste, Recensement agricole 2020 ; DGFIP ; Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020.

Tableau 4

Niveau de vie des ménages agricoles en 2020, selon l'orientation technico-économique de l'exploitation

Orientation technico-économique (OTEX)	Part		Niveau de vie					Taux de pauvreté monétaire
	des ménages	des personnes	Moyen	D1	Médian	D9	Ratio D9/D1	
Grandes cultures	32 %	32 %	33 200	14 100	29 100	54 400	3,9	8,8 %
Maraîchage, horticulture	2 %	2 %	30 300	10 000	23 000	55 900	5,6	19,2 %
Viticulture	30 %	28 %	36 800	16 700	31 100	62 400	3,7	5,4 %
Fruits, autres cultures permanentes	1 %	1 %	28 400	13 200	25 400	45 200	3,4	10,5 %
Bovins lait	9 %	10 %	25 700	12 200	23 900	40 800	3,3	12,7 %
Bovins viande	5 %	5 %	23 900	10 500	21 700	38 500	3,7	17,5 %
Bovins mixte	4 %	4 %	25 700	12 100	23 400	40 200	3,3	12,7 %
Ovins, caprins, autres herbivores	3 %	3 %	24 200	10 200	21 700	38 500	3,8	16,8 %
Porcins, volailles	1 %	1 %	31 800	13 100	28 200	54 700	4,2	10,6 %
Polyculture, polyélevage	12 %	13 %	28 700	12 800	25 700	47 100	3,7	11,3 %

Note : D1 et D9 sont les 1^{er} et 9^{ème} déciles de la distribution des niveaux de vie ; 10 % des personnes ont un niveau de vie inférieur à D1 ; 90 % des personnes ont un niveau de vie inférieur à D9.

Lecture : Dans le Grand Est en 2020, 32 % des ménages agricoles sont orientés vers les grandes cultures ; ils représentent 32 % des personnes vivant dans un ménage agricole ; les personnes de ces ménages ont un niveau de vie moyen de 33 200 euros et 80 % d'entre elles ont un niveau de vie compris entre 14 100 euros et 54 400 euros, soit un rapport de 3,9 entre les deux valeurs ; elles sont 8,8 % à se trouver sous le seuil de pauvreté monétaire.

Champ : Ménages fiscaux des exploitants agricoles du Grand Est, dont le revenu disponible est positif ou nul en 2020.

Sources : Agreste, Recensement agricole 2020 ; DGFIP ; Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020.

51 ans pour l'ensemble des exploitants), et le revenu de ces ménages est plus souvent complété par des retraites (41 % des agriculteurs de microexploitations perçoivent des pensions, retraites ou rentes contre 17 % pour l'ensemble des agriculteurs). Le revenu de ces microexploitants est également plus souvent complété par des salaires provenant d'activités autres que l'exploitation agricole dont ils sont gérants (50 % des agriculteurs de microexploitations perçoivent des salaires contre 38 % de l'ensemble des agriculteurs). La disparité des revenus est également plus faible dans les ménages des microexploitations (rapport inter-décile de 3,1).

Une forte disparité de niveau de vie selon les spécialisations agricoles

Le niveau de vie est supérieur dans les exploitations viticoles et de grandes cultures (médianes de 31 100 euros et 29 100 euros respectivement). Il est plus faible dans les exploitations d'élevage d'herbivores, : le niveau de vie médian est de 21 700 à 23 900 euros pour les élevages de bovins et ovins, caprins et autres herbivores. La disparité des revenus est très élevée dans les exploitations de maraîchage-horticulture (rapport inter-décile de 5,6). Le taux de pauvreté est très élevé en maraîchage-horticulture (19,2 %), en élevage de bovins viande (17,5 %) et en élevage d'ovins-caprins (16,8 %). Il est le plus faible en viticulture (5,4 %) et grandes cultures (8,8 %).

Tableau 5

Niveau de vie au sein des ménages agricoles en 2020, selon le département

Département	Niveau de vie					Taux de pauvreté monétaire
	Moyen	D1	Médian	D9	Ratio D9/D1	
Ardennes	28 500	12 400	24 800	46 600	3,8	12,8 %
Aube	37 900	15 600	31 800	67 100	4,3	7 %
Marne	36 300	15 700	31 100	61 100	3,9	6,6 %
Haute-Marne	25 900	11 300	23 100	41 800	3,7	14,7 %
Meurthe-et-Moselle	28 700	13 200	26 000	45 400	3,4	10,3 %
Meuse	27 700	12 500	25 000	44 200	3,5	12 %
Moselle	29 400	13 200	25 900	46 900	3,5	10,7 %
Bas-Rhin	30 600	15 300	27 300	47 600	3,1	7,5 %
Haut-Rhin	30 700	13 600	27 100	49 800	3,7	9,8 %
Vosges	22 900	10 300	21 000	37 400	3,6	18,7 %

Note : D1 et D9 sont les 1^{er} et 9^{ème} déciles de la distribution des niveaux de vie ; 10 % des personnes ont un niveau de vie inférieur à D1 ; 90 % des personnes ont un niveau de vie inférieur à D9.

Lecture : Dans le département des Ardennes en 2020, les personnes vivant dans les ménages agricoles ont un niveau de vie moyen de 28 500 euros et 80 % d'entre elles ont un niveau de vie compris entre 12 400 euros et 46 600 euros, soit un rapport de 3,8 entre les deux valeurs ; elles sont 12,8 % à se trouver sous le seuil de pauvreté monétaire.

Champ : Ménages fiscaux des exploitants agricoles du Grand Est, dont le revenu disponible est positif ou nul en 2020.

Sources : Agreste, Recensement agricole 2020 ; DGFIP ; Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020.

Le niveau de vie est supérieur dans les départements de viticulture et grandes cultures.

Le niveau de vie est le plus élevé dans les départements de l'Aube et la Marne où les orientations principales sont la viticulture et les grandes cultures. Il est

le plus faible dans les Vosges et la Haute-Marne qui sont des départements d'élevage d'herbivores. Le taux de pauvreté monétaire suit les mêmes tendances que le niveau de vie moyen avec un faible taux dans la Marne et l'Aube et un taux élevé dans les Vosges et la Haute-Marne.

SOURCE ET DÉFINITIONS

SOURCE

Les résultats présentés dans cette étude s'appuient sur les données du recensement agricole 2020. Celles-ci ont été enrichies avec les données fiscales de la DGFiP et le Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) construit par l'Insee à partir de différentes sources de données, portant sur l'année 2020. Cet enrichissement inédit permet de mesurer le niveau de vie, ainsi que ses différentes composantes, des ménages fiscaux (hors collectivités et hors sans-domicile) dont au moins un membre est exploitant agricole au sens du recensement agricole.

Le champ de l'étude est restreint à la région Grand Est (parfois comparée à la France métropolitaine). Par souci d'homogénéité avec les autres publications disponibles sur le niveau de vie des ménages agricoles, les résultats sont présentés pour les ménages dont le revenu disponible est positif ou nul en 2020.

DÉFINITIONS

Les **chefs d'exploitation**, ou **coexploitants** en cas de forme sociétaire, assurent la gestion courante des exploitations agricoles.

Les exploitants dégagent généralement de leur activité sur l'exploitation un revenu « mixte », rétribuant tout à la fois le travail qu'ils ont effectué et leur investissement en tant qu'entrepreneur. Ce revenu est ici identifié par les bénéfices – ou déficits – agricoles déclarés à l'administration fiscale pour le calcul de l'impôt sur le revenu. Les **bénéfices agricoles** des exploitants sont issus d'un résultat d'entreprise, mais sont considérés comme une approximation satisfaisante du revenu pour déterminer l'impôt sur le revenu des personnes physiques. Leur nature diffère toutefois de celle des revenus d'activité d'un salarié et il convient donc d'interpréter avec prudence les comparaisons entre niveau de vie des exploitants agricoles (et des autres indépendants) avec ceux des salariés.

Par ailleurs, lorsque l'exploitation est sous forme sociétaire, son dirigeant peut ne pas percevoir de bénéfices agricoles (et inversement, une personne déclarant des bénéfices agricoles au titre de l'impôt sur le revenu n'est pas nécessairement impliquée dans la gestion de l'exploitation). Les revenus liés à l'activité agricole ne se réduisent donc pas aux seuls bénéfices agricoles. La mesure du niveau de vie des exploitants ne peut s'effectuer qu'en prenant en compte l'ensemble de leurs ressources monétaires, ainsi que celles des autres membres de leur ménage.

Les **ménages** dans cette étude sont à entendre au sens fiscal, c'est-à-dire les ménages constitués par le regroupement des foyers fiscaux répertoriés dans un même logement. Un **ménage** est dit **agricole** lorsqu'au moins un de ses membres est exploitant au sein d'une exploitation répertoriée dans le recensement agricole 2020.

Le **niveau de vie** est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC, avec par convention 1 UC pour la 1^{ère} personne du ménage, 0,5 par personne de plus de 14 ans et 0,3 par personne plus jeune). Il permet ainsi de comparer les ménages entre eux, indépendamment du nombre de personnes qui les constituent. Le **revenu disponible** est le revenu à la disposition du ménage pour consommer et épargner. Il comprend les revenus d'activité (salariée ou non) nets des cotisations sociales, les indemnités de chômage, les retraites et pensions, les revenus du patrimoine (fonciers et financiers) et les autres prestations sociales perçues, nets des impôts directs. Ces derniers sont constitués de l'impôt sur le revenu, de la taxe d'habitation, de la contribution sociale généralisée (CSG), de la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS) et d'autres prélèvements sociaux sur les revenus du patrimoine. La taxe foncière n'est pas prise en compte dans le calcul du revenu disponible car elle constitue selon les cas un impôt sur le capital, ou une charge déjà déduite des revenus fonciers.

La mesure du niveau de vie permet d'évaluer la **pauvreté monétaire** (dite aussi pauvreté relative), définie usuellement par un niveau de vie inférieur à 60 % du niveau de vie médian (mesuré au niveau de la France métropolitaine), soit 13 440 euros par unité de consommation en 2020.

La **production brute standard (PBS)**, par un jeu de coefficients attribués aux cultures et aux cheptels, donne une valeur au potentiel de production des exploitations agricoles. Elle permet de classer les exploitations en différentes **tailles économiques**. Sont considérées « micro », les exploitations dont la PBS est inférieure à 25 000 euros par an, « petite » celles dont la PBS est comprise entre 25 000 et 100 000 euros, « moyenne » celles avec une PBS comprise entre 100 000 et 250 000 euros et « grande » celles de plus de 250 000 euros de PBS. Le calcul de la PBS permet aussi de classer les exploitations selon leur spécialisation (ou **orientation technico-économique**, OTEX). Une exploitation est considérée comme spécialisée dans une production quand au moins deux tiers de sa PBS sont générés par cette production.

POUR EN SAVOIR PLUS

- « La pauvreté monétaire, moins fréquente en présence de non-exploitants », Agreste Primeur n° 1, février 2024
- « Ménages agricoles du Grand Est : des revenus plutôt élevés qui masquent de fortes inégalités » – Insee Analyses Grand Est n° 175, février 2024
- « Résultats économiques des exploitations agricoles du Grand Est en 2022 », Agreste Etudes Grand Est n° 2, juin 2024



www.agreste.agriculture.gouv.fr

www.draaf.grand-est.agriculture.gouv.fr

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture
et de la forêt (Draaf)
Service régional de l'information statistique et économique
(Srise)
3 rue du faubourg Saint-Antoine - CS 10526
51009 Châlons-en-Champagne cedex
courriel : statistique.srise.draaf-grand-est@agriculture.gouv.fr

Directrice régionale : Anne Bossy
Directeur de la publication : Sylvain Skrabo
Rédactrice en chef : Estelle Dorbec
Rédacteur : Marie Raymond
Composition : Draaf/Srise, site de Metz
Dépot légal : À parution - ISSN : 2725-688X
© Agreste 2024